

Le dispositif microprojets est financé par l'Union Européenne et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Europe s'engage en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Social Européen. Le dispositif microprojets est porté dans les Bouches du Rhône et le Var par la CRESS-PACA.

## Dispositif Microprojets Programme Opérationnel FSE Compétitivité régionale et emploi 2007-2013. Réponses à quelques idées reçues.

<b>Axe</b>	<b>4</b>	<b>Capital humain, mise en réseau, innovation et transnationalité</b>
<b>mesure</b>	<b>42</b>	<b>Partenariats, mise en réseau, initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion</b>
<b>sous-mesure</b>	<b>423</b>	<b>Petits porteurs de projets associatifs</b>

Le FSE, et plus largement les financements communautaires, souffrent trop souvent d'une image dévalorisée. Parfois justifiées, les critiques n'en restent pas moins des paravents pratiques pour éviter de se frotter aux réalités d'un financement bien utile. Dépassez les *a priori* ! Petit florilège...

### Le FSE ne profite qu'aux grosses structures :

#### ► FAUX

Les Fonds structurels ciblent avant tout les personnes et les territoires les plus défavorisés au regard de l'emploi. Les diverses orientations du FSE s'adressent à tous les porteurs de projets : des collectivités publiques au secteur associatif, en passant par les milieux économiques.

- La sous-mesure 423 s'adresse spécifiquement aux petits porteurs de projets associatifs.

### Les projets européens prennent beaucoup de temps de suivi à la structure et à ses permanents :

#### ► VRAI

Le suivi administratif d'un dossier FSE exige de la rigueur et du temps. Plus le dossier implique un nombre de partenaires important, plus il est chronophage. C'est la raison pour laquelle il est primordial de prévoir, dès le départ, l'intégralité des coûts induits par le projet notamment les coûts de personnel.

Le temps nécessaire au suivi, s'il est anticipé, **peut donc bénéficier d'un financement !**

Le dispositif microprojets est financé par l'Union Européenne et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Europe s'engage en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Social Européen. Le dispositif microprojets est porté dans les Bouches du Rhône et le Var par la CRESS-PACA.

## Les cofinancements sont difficiles à trouver :

### ► VRAI

Les dispositifs portés par les financeurs publics bénéficient de plus en plus de concours communautaires. Il est donc plus difficile de trouver des financements "non gagés". Cependant, compte tenu de la multiplicité des aides publiques, il reste encore de nombreuses opportunités. Pensez aussi à valoriser tous les apports publics en nature (mise à disposition, prêt de locaux, services rendus).

### ► FAUX

De nombreuses structures, comme les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ou les conseils généraux, assument dans le cadre de la nouvelle programmation le rôle d'organisme intermédiaire. Cela diminue le risque de mobiliser des financements déjà gagés et permet d'avoir une visibilité sur les cofinancements locaux disponibles.

**DANS LE CADRE DE LA SOUS-MESURE 423 VOTRE PROJET PEUT ETRE COFINANCE A 100% PAR LE FSE ET LA REGION PACA ; NOUS N'AVEZ DONC PAS BESOIN D'APPORTER DE FONDS PROPRES !**

## Le FSE ne finance pas le fonctionnement :

### ► FAUX

Si le FSE n'a pas pour vocation première de financer le fonctionnement d'une structure, il cofinance **le fonctionnement d'un projet**.

## La contribution du FSE est limitée dans le temps :

### ► FAUX

Un projet peut être pluriannuel, mais son budget est conventionné par année. A la fin d'un projet, rien n'empêche de déposer de nouveaux



Le dispositif microprojets est financé par l'Union Européenne et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Europe s'engage en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Social Européen. Le dispositif microprojets est porté dans les Bouches du Rhône et le Var par la CRESS-PACA.

dossiers à condition qu'ils apportent des propositions pertinentes et nouvelles.

**ATTENTION : IL N'EST PAS POSSIBLE DE BENEFCIER DEUX FOIS DU FSE AU TITRE DE LA SOUS-MESURE 423, MAIS A L'ISSUE D'UN MICROPROJET D'AUTRES MESURES DU FSE PEUVENT ETRE SOLLICITEES.**

**Le FSE est une subvention :**

► **FAUX**

Il s'agit d'un concours. Vous serez financé en fonction de ce que vous ferez. Si vous dépensez moins que prévu, le concours FSE sera inférieur au montant prévisionnel inscrit dans votre dossier.

**L'obtention du FSE multiplie les risques de contrôle de la structure :**

► **VRAI ET FAUX**

Les procédures de contrôle sont explicitement décrites dans la nouvelle programmation. Si vous anticipez ces contrôles dès la formalisation de votre projet, aucune mauvaise surprise n'est à redouter. En outre, le temps passé à préparer ces contrôles est un temps dit "éligible" et peut donc être en partie financé dans le cadre de votre demande de financement FSE.